

MAIRIE d'ANTULLY**1 Place du 11 novembre 1918****71400 ANTULLY****03 85 54 71 12**mairie-antully@wanadoo.fr**Compte-rendu du Conseil Municipal****01 Octobre 2025**

Etaient présents : LAUFERON Patrick, DUCREUX Géraldine, GAUTHEY Agnès, PERRAUDIN Franck, BERGER Mickaël, DEVELAY Franck, FLACELIERE Murielle, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland,

Absents/excusés : BROCHOT Alain (pouvoir à Patrick LAUFERON), DADA Coralie, LUC Frédérique, MANIAS Virginie.

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

La séance est ouverte à 20H00

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2025

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Bilan fête patronale 2025

Géraldine DUCREUX, 1^{ère} adjointe, présente le bilan de la fête patronale.

	DEPENSES COMMUNE	DEPENSES ASSOCIATIONS
COMMUNICATION	197,52 €	
SPEAKER	160,00 €	
JETONS	- €	
FEUX ARTIFICES	2 200,00 €	
GROUPE	500,00 €	
SACEM	41,46 €	
PARQUET	390,00 €	
DEPENSES EASEA		79,00 €
DEPENSES LA PILAVOINAISE		451,06 €
CELLIER SAINT CHARLES		2 988,55 €
CLUB DES 4 VENTS		393,93 €
CH'TITS PILAVOINES		186,44 €
EXCUSE PILAVOINAISE		0,00 €
CHASSE SAINT HUBERT		44,76 €
FONDS DE CAISSE		300,00 €
REPAS		2 280,00 €
BOULANGERIE		285,64 €
GARDIENNAGE		70,00 €
JILE FRITES SAUCES BARQUETTES		497,82 €
LOCATION WC		300,00 €
TOTAL	3 488,98 €	7 877,20 €
TOTAL DEPENSES		11 366,18 €

RECETTES	
Tombola et gaufres	448,00 €
Pêche et Foot	270,00 €
Chasse Saint Hubert	74,00 €
Les Cht'is Pilavoine	390,00 €
Repas (212 à 15€)	3 180,00 €
Buvette / sandwich/frites	7 944,70 €
TOTAL	12 306,70 €
BENEFICE	
	4 429,50 €
ASSOCIATIONS PARTICIPANTES	BENEFICE ASSO
EASEA	738,25 €
LA PILAVOINAISE	738,25 €
CLUB DES 4 VENTS	738,25 €
CH'TIS PILAVOINES	738,25 €
LA CHASSE SAINT HUBERT	738,25 €
EXCUSE PILAVOINAISE	738,25 €
TOTAL	4 429,50 €

Le bénéfice de 4 429,50€ a été réparti aux 6 associations participantes soit un montant de 738,25€ par association.

La commune a pris en charge les dépenses suivantes : communication, speaker, feux d'artifice, groupe musical, SACEM, location parquet pour un montant de 3 488,98€.

Un bilan des producteurs sera fait également.

3) Tarifs 2026

Un nouveau lot de 10 bancs et 5 tables va être acheté et sera mis à la location.

Pour la location de la salle des associations, le Maire propose une location à la journée à 100€.

Les autres tarifs sont inchangés. Les associations de la commune à but non lucratif bénéficient de 3 réservations gratuites de la salle des fêtes.

Les tarifs ci-dessous sont soumis au vote du conseil municipal :

Location de la salle des fêtes

- Tarifs : **270 €** du vendredi soir 16h au lundi 10h
 : **135 €** pour une location à la journée en semaine le mardi, mercredi ou jeudi de 08h00 à 08h00 le lendemain matin
- Location de vaisselle : forfait de 20 €
 - La consommation électrique fera l'objet d'une facture séparée en sus au tarif en vigueur
 - Les associations de la commune à but non lucratif bénéficieront de 3 réservations gratuites (locations et électricité)
 - Dépôt de caution : 500 €
 - Dégradations : selon devis / facture

Location de matériel (uniquement aux habitants de la commune)

- Barnum : **60 €** du vendredi 16 heures au lundi 10 heures
- Matériel : 2 lots disponibles de 5 tables et 10 bancs chacun
15 € le lot pour une location du vendredi 16 heures au lundi 10 heures.
(Le matériel devra être pris entre 15 heures et 16 heures le vendredi et restitué avant 10 heures le lundi.)
- Gratuité pour les associations de la commune à but non lucratif lors des manifestations.

Location de la salle des associations

- Tarifs : **60 €** pour une demi-journée (matinée, après-midi ou soirée)
: **100 €** pour une journée
- Gratuité pour les associations communales à but non lucratif ou celles proposant une animation régulière validée par le bureau de la commune
- Gratuité pour la famille lors d'un enterrement sur la commune

En cas de : Nettoyage non ou mal effectué : **120 €**
Détériorations mobilières : **selon devis / facture**
Détériorations immobilières : **selon devis / facture**

Tarifs remplacement vaisselle

Verre apéritif	4,00 €	Coupelle papyrus blanche	3,00 €	Panier assiette	35,00 €
Verre à vin 9cl	4,00 €	Saladier	10,00 €	Panier couvert	10,00 €
Verre à bon vin 15 cl	4,00 €	Grosse cuillère	2,00 €	Louche diam 16 et 14 cm	40,00 €
Verre à bon vin 19 cl	4,00 €	Petite cuillère	2,00 €	Araignée	40,00 €
Coupe à champagne 19cl	4,00 €	Fourchette	2,00 €	Écumoire diam 16	30,00 €
Verre à liqueur	5,00 €	Couteau	2,00 €	Spatule 10 cm et percée 10 cm	20,00 €
Pichet	6,00 €	Pelle à tarte	10,00 €	Grande fourchette	65,00 €
Broc pichet 1,3l (neuf)	25,00 €	Louche	15,00 €	Faitout	180,00 €
Pot à eau	6,00 €	Couteau à viande	15,00 €	Casserole	60,00 €
Seau à champagne	25,00 €	Couvert à salade	6,00 €	Plat	110,00 €
Tasse	5,00 €	Boule apéritif	6,00 €	Poêle ronde ou ovale	35,00 €
Assiette plate	7,00 €	Décapsuleur	8,00 €	Plat rond	40,00 €
Assiette creuse	7,00 €	Tire-bouchon	8,00 €	Égouttoir	130,00 €
Assiette à dessert	5,00 €	Tire-bouchon professionnel	150,00 €	Chinois	40,00 €
Plat inox grand	20,00 €	Plateau	50,00 €	Marmite traiteur avec couvercle	250,00 €
Plat inox petit	15,00 €	Portionneuse à glace	10,00 €	Dessus de couscoussier	100,00 €
Légumier inox	15,00 €	Saucière	15,00 €	Essoreuse à salade 10 litres	170,00 €
Corbeille à pain	15,00 €	Table	100,00 €	Moutardier salière et poivrière	20,00 €
Corbeille à pain ovale	20,00 €	Chaise	50,00 €		

Cimetière

Durée	Concession		Colombarium	Cavurne
	2 m ² (1 x 2 m)	4 m ² (2 x 2 m)		
30 ans	120 €	240 €	400 €	500 €
50 ans	180 €	360 €	500 €	600 €

Si dimensions supérieures, facturation au prorata en nombre de m²

Location stade « Roger Géreau »

Du vendredi soir au lundi 10h (en dehors des périodes de match et entraînement)

- Pour les particuliers, les professionnels et les associations hors commune : **200 €**
- La consommation électrique fera l'objet d'une facture séparée en sus au tarif en vigueur.
- Gratuité pour les associations de la commune

Pêche « Etang communal Venau »

- Carte annuelle : **10 €**
- Carte journalière : **2 €**

Le droit de pêche à deux lignes flottantes (moulinet ou non) est réservé aux enfants de moins de 16 ans domiciliés à Antully. La période de pêche est ouverte du 15 avril au 30 octobre de chaque année.

Adoption à l'unanimité.

4) Renouvellement des baux ruraux

Le Maire propose la reconduction pour la période 2025/2034 du bail arrivant à échéance.

Le tarif de location révisable annuellement est fixé pour 2024/2025 suivant l'arrêté préfectoral constatant la variation de l'indice du fermage en Saône-et-Loire et selon le tableau ci-dessous.

Nom	Parcelle	Superficie	Années	Tarif 2024/2025
GAEC BORTOLOTTI	G 468	60a	2025-2034	66,79 €

Adoption à l'unanimité.

5) Inscription des coupes pour l'exercice 2026 dans les forêts relevant du Régime Forestier

La coupe des parcelles 23c et 29a est avancée à 2026.

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
28	2026	2026			ACT	1.39
30 a	2026	2026			AS	2.44
23 c	2028	2026			AS	0.40
29 a	2028	2026			AS	1.76
HA 1		2026			E1	0.97

La parcelle 28 sera uniquement dédiée aux affouages en 2026. Le bois sur pied des parcelles 23c, 29a, 30a et HA1 sera mis en vente en concurrence.

Dénomination du chantier forestier	Bois sur pied		
	Vente en contrat <u>BIBE</u>	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
P 28	NON	NON	OUI
P 23c , 29 a, 30 a , HA1	NON	OUI	NON

Adoption à l'unanimité.

6) Affouages

Franck PERRAUDIN 3ème adjoint présente les modalités des affouages 2025-2026.

Les parcelles concernées par l'affouage se situent route Roche André (parcelle n°23) et route de Saint Emiland (parcelle n°2). Ces lots présentent du bois de qualités différentes : têtes de chênes et taillis.

L'attribution sera réalisée par tirage au sort et les personnes intéressées seront informées de cette diversité.

Les membres de la commission bois organiseront une réunion sur place afin de bien définir les parcelles attribuées et les modalités d'exploitation des différents lots.

Les inscriptions se feront jusqu'au **26 octobre 2025**.

Le tirage au sort aura lieu en mairie en présence de tous les affouagistes au plus tard le **25 novembre 2025**.

La date limite de fin de chantier (bois fendu et empilé) est fixée au **31 mai 2026**.

Le prix du stère reste fixé à **6,50 €**.

Le règlement des affouages adopté lors du conseil municipal du 20 novembre 2020 continue de s'appliquer.

Une fiche synthèse des bonnes pratiques sera remise à chaque affouagiste.

Adoption à l'unanimité.

7) Vente de terrains communaux

Plusieurs demandes d'achat ont été déposées à la mairie.

La commission biens communaux s'est réunie.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de monsieur MARTIN Gérard daté du 22 juin 2025, demandant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée C 901 attenant à sa maison et sur laquelle une portion de son garage est construite. Le souhait de Monsieur Martin est d'acquérir environ 1 000m² de cette bande placée derrière sa maison.

La commission des biens communaux a émis un avis favorable à cette vente à un prix de 1 € le m². Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission et valide cette vente aux conditions ci-dessus.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel de monsieur CELSI Antoine daté du 22 juillet 2025 demandant la possibilité d'acheter un chemin communal situé devant sa propriété pour mettre une clôture (voie communale n°23) jouxtant les parcelles 1123, 908, et 717.

La vente nécessiterait un déclassement du chemin et ce chemin dessert plusieurs parcelles. Par ailleurs, la commune ne souhaite pas supprimer de chemins communaux.

La commission des biens communaux a émis un avis défavorable à cette demande.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission.

Une troisième demande est en cours d'étude pour Monsieur MENAGER ; tous les éléments n'étant pas connus la décision est reportée

8) Achat de matériel

La commission matériel s'est réunie et propose d'acquérir :

-une nouvelle rototrancheuse (cureuse de fossés), l'ancienne étant devenue vétuste. C'est le devis de l'entreprise MATERIEL AGRICOLE GAUTHIER MAG de Saint Germain du Bois, qui est retenu pour un montant de **9 100 € TTC**. L'ancien matériel est repris à hauteur de 3 500 €.

-un défibrillateur pour le stade Roger Géreau pour un montant de **2 008.02 € TTC**.

-12 bancs et 5 tables pour compléter le matériel communal déjà mis à la location pour un montant de **1 338 € TTC**.

Adoption à l'unanimité.

9) Travaux

Les tampons d'assainissement dans le bourg s'affaissent. La DRI demandent qu'ils soient renouvelés. Le devis de l'EURL ALANORE s'élève à **4 419.53 € TTC**.

Les travaux seront réalisés courant novembre.

Afin d'améliorer les conditions d'accès aux bennes de tri dans le bourg, une dalle va être réalisée. Le devis de l'entreprise MILIONE SARL d'un montant de **6 030€ TTC** est retenu

Adoption à l'unanimité.

Les travaux du cimetière sont en cours. L'objectif est qu'ils soient terminés pour la Toussaint.

10) Repas et colis des aînés

Le repas aura lieu le mardi 11 novembre 2025

Une invitation a été envoyée à toutes les personnes de 70 ans et plus qui peuvent choisir entre la participation au repas et un bon d'achat de 25€ pour une personne seule ou 35€ pour un couple à valoir à l'épicerie d'à côté ou au restaurant Marie Boissy.

11) Tarif des encarts publicitaires

Chaque année, la commune d'Antully diffuse auprès de tous les administrés un bulletin municipal relatant les informations et activités diverses de la vie municipale et associative. Afin d'atténuer les coûts de parution de cette publication, la commune met en vente des encarts publicitaires.

Le conseil municipal, arrête à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal 2025-2026 comme suit:

- Carte (9 x 6cm) : 50 €
- Bannière (19 x 6cm) : 100 €

La campagne de souscription est lancée. La diffusion est prévue début janvier 2026 avec annonce de la cérémonie des vœux.

12) Créances éteintes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'admettre :

- en non-valeur à l'article 6541 du budget ASSAINISSEMENT un montant de **200.59 euros**.
- en créances éteintes à l'article 6542 du budget ASSAINISSEMENT un montant de **153.60 euros**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'admettre :

- en non-valeur à l'article 6541 du budget COMMUNE un montant de **10.23 euros**.
- en créances éteintes à l'article 6542 du budget COMMUNE un montant de **1272.13 euros**

13) Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à deux modifications budgétaires : la première sur le budget assainissement et la seconde sur le budget principal.

Budget assainissement : il est proposé au Conseil municipal le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6541 « créances admises en non valeurs »	500 €	
61523 « réseaux »		500€

Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6542 « créances éteintes »	500 €	
61523 « réseaux »		500€

Adoption à l'unanimité.

Budget principal : il est proposé au Conseil municipal le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2764 « créances sur particuliers et autres de droit privé »	9 142.40 €	
2131 « construction bâtiments publics »		4 500 €
2132 « construction bâtiments privés »		4 642.40 €

Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6542 « créances éteintes »	2 000 €	
615221 « entretien et réparation sur bâtiments »		2 000 €

Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6541 « créances admises en non- valeur »	1 000 €	
615221 « entretien et réparation sur bâtiments »		1 000 €

Adoption à l'unanimité.

14) Situation du site de Mardor : courrier du maire de Couches à la Croix Rouge Française

Le Maire fait lecture du courrier que M. LECONTE, Maire de Couches a adressé le 18 septembre 2025 à Mme Caroline CROSS, Présidente de la Croix Rouge Française, dans lequel M. LECONTE demande à Mme CROSS de reprendre le projet de réhabilitation du site dans les plus brefs délais, le site étant devenu une friche.

A l'unanimité, le conseil municipal d'Antully souhaite apporter son soutien à la demande du maire de Couches.

15) Informations diverses

La réunion de la commission de contrôle des listes électorales est prévue le mardi 21 octobre 2025 à 14H00
Le contrat de monsieur Gogneau arrivant à son terme a été renouvelé.

57 élèves sont scolarisés à l'école d'Antully : 1 élève de plus que la prévision.

Clôture de la réunion à 22H15.

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX

Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

